



**FFvolley**

## **COMMISSION CENTRALE**

### **DES STATUTS ET REGLEMENTS (réunion télématique)**

#### **PROCES-VERBAL N°14 DU 10 FEVRIER 2020**

**SAISON 2019/2020**

**Présents :**

Gérard MABILLE, Président

Didier DECONNINCK, Sabine FOUCHER, Sylvain GILBERT, Claude ROCHE

**Excusé :**

Jean-Paul DUBIER

**Assistent :**

Nathalie LESTOQUOY (Responsable Secteur Sportif), Laurie FELIX (Responsable Juridique)

---

#### **1. RATTACHEMENT SPORTIF DU « VOLLEY-BALL ARLESIEN » AU COMITE DEPARTEMENTAL DE VOLLEY-BALL DU VAUCLUSE**

Conformément à l'article 4.4.2 du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Volley (ci-après « FFvolley »), il est demandé l'avis de la CCSR concernant le rattachement sportif du Groupement Sportif affilié « Volley-Ball Arlésien » au Comité Départemental de Volley-Ball du Vaucluse (84). La Ligue Régionale de Volley-Ball concernée est celle de la Provence-Alpes-Côte d'Azur.

➤ **RECEPTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE RATTACHEMENT SPORTIF**

Conformément à l'article 4.4.2, la CCSR accuse réception par email daté du 19 décembre 2019 des pièces suivantes :

- le PV de l'Assemblée Générale du Groupement Sportif affilié « VOLLEY-BALL ARLESIEN » qui mentionne la décision de demande de rattachement ;
- le PV du Comité Directeur du Comité Départemental de Volley-Ball d'origine des Bouches du Rhône qui mentionne l'absence d'opposition motivée à la demande de rattachement ;
- le PV du Comité Directeur du Comité Départemental de Volley-Ball accueillant du Vaucluse qui mentionne l'absence d'opposition motivée à la demande de rattachement ;

Adopté par le Conseil d'Administration du 25/04/2020  
Date de diffusion : 13/02/2020 (AA) puis 29/04/2020 (VD)  
Auteur : Gérard MABILLE

- l'avis du Bureau Directeur de la Ligue Régionale de Volley-Ball de Provence Alpes Côte d'Azur concernée mentionnant l'absence d'opposition motivée à la demande de rattachement ;
- La convention annuelle de rattachement signée entre les deux Comités Départementaux de Volley-Ball et le Groupement Sportif affilié.

La CCSR constate que toutes les pièces ont été apportées pour la constitution du dossier de demande de rattachement sportif.

La CCSR constate que toutes les mentions obligatoires de la convention annuelle de rattachement sont présentes et que cette dernière est dûment signée par les parties.

La CCSR constate que le dossier de demande de rattachement sportif est complet.

➤ AVIS MOTIVE

La CCSR constate que le siège du Groupement Sportif affilié « Volley-Ball Arlésien » est situé sur le territoire du Comité Départemental de Volley-Ball des Bouches du Rhône.

La CCSR constate également que le Groupement Sportif a évolué sportivement au sein du Comité Départemental de Volley-Ball du Vaucluse pendant de nombreuses années, qu'il était considéré membre de ce Comité et que les dirigeants du Groupement Sportif exerçaient des mandats au sein dudit Comité Départemental de Volley-Ball. Or, cette situation était en contradiction avec les Statuts du Comité Départemental de Volley-Ball du Vaucluse.

La CCSR constate les échanges qu'il y a eu entre le Secrétariat Général de la FFvolley et les parties prenantes pour permettre la régularisation de la situation du « Volley-Ball Arlésien ».

La CCSR constate que la présente demande de rattachement sportif du « Volley-Ball Arlésien » s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité de la situation dudit Groupement Sportif vis-à-vis des deux Comités Départementaux (84 et 13).

Enfin, au vu de la situation géographique du Groupement Sportif « Volley-Ball Arlésien », la CCSR considère qu'il est pertinent de demander son rattachement sportif au Comité Départemental de Volley-Ball du Vaucluse (84).

**En conséquence et par ces motifs, la CCSR rend un avis d'approbation sur le rattachement sportif du Groupement Sportif « Volley-Ball Arlésien » au Comité Départemental de Volley-Ball du Vaucluse (84).**

Conformément à l'article 5.4.2 du Règlement Intérieur de la FFvolley, la CCSR transmet son avis au Conseil d'Administration pour que celui-ci statue sur le rattachement sportif.

Le Président de la CCSR  
Gérard MABILLE

